

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE SERQUES

L'an deux mil vingt-trois, le 3 Juillet à 19 heures 15,
le conseil municipal de la commune de SERQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CAZIN Etienne, Maire de la commune.
Présents tous les conseillers municipaux en exercice.

Monsieur MASSEMIN Jean-Luc est nommé secrétaire.

Convocation du 23 Juin 2023 conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Subvention DSIL ouvrage d'art sentier des Communes- Acceptation de l'aide financière de l'Etat

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'accepter la subvention DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) accepté par le Préfet pour l'ouvrage d'art sentier des Communes.

La subvention a été acceptée avec un taux de 30,47 % soit un montant de subvention de 60 977.90 euros. Selon l'ouverture des plis du marché public le nouveau plan de financement est établi comme suit :

Dépenses	Montant H.T.	Financement	Montant H.T.	Taux
Construction	177 498.60 €	- Etat DSIL	60 977.90 €	30.47 %
Mise en place déviation	4 846.15 €	- Conseil départemental FARDA	40 000.00 €	20 %
		- Conseil régional Aide aux communes rurales	15 000.00 €	7.50 %
Etude de sols	5 150.00 €	- CAPSO Fonds de concours	40 000.00 €	20 %
Maîtrise d'œuvre	12 629.63 €	- Collectivité Fonds propre	44 146.48 €	22.03 %
Coût total de l'opération	200 124.38 €	Total	200 124.38 €	100 %

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la subvention DSIL d'un montant de 60 977.90 euros

- **Approuve le nouveau plan de financement**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à la demande de subvention DSIL pour le pont Sentier des Communes.**

OBJET : Subvention classe de neige classe de CM1-CM2

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association des parents d'élèves de l'école Nos P'tits loups qui sollicite la commune pour le versement d'une aide à l'organisation d'une classe de neige pour les élèves de CM1-CM2 de l'école communale.

Une participation financière est demandée à chaque famille. L'association ainsi que la coopérative scolaire participent également aux frais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser la somme de 100 euros par enfant pour l'organisation d'une classe de neige en janvier 2024 sur présentation d'une liste nominative et sous conditions de la participation effective de la coopérative scolaire et de la mise en place de collecte de fonds par les élèves (vente de grilles par exemple).

OBJET : Consultation plan de prévention du risque inondation du marais audomarois

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le plan de prévention du risque inondation du marais audomarois a été prescrit par arrêté du 23 mai 2023.

Il convient de transmettre l'avis du conseil municipal avant l'enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve le plan de prévention du risque inondation du marais audomarois.

OBJET : Signature convention rétrocession et classement dans le domaine public communal des espaces communs du lotissement « Des Chênes » rue du Long Chemin

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'acceptation du permis d'aménager à la société Habitat Hauts de France pour le lotissement des Chênes rue du Long chemin, la voirie doit être rétrocéder à la commune et mise dans le domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'accepter la rétrocession de la voirie rue des Chênes à la commune**
- **De classer la voirie en domaine public communal**
- **Donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention avec Habitats Hauts de France**

Objet : Tarif cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2023

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revaloriser le prix du repas cantine pour l'année scolaire 2023/2024 comme suit :

- ✚ 3.50 € le repas pour les familles de 1 et 2 enfant(s) scolarisé(s)
- ✚ 3.30 € le repas pour les familles de 3 enfants et plus scolarisé(s)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'approuver les tarifs ci-dessus pour la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2023.

QUESTIONS DIVERSES

✚ **Projet solaire & solidaire**

Suite à la présentation faite avant la réunion de conseil par Messieurs Baude, Delplace et McMurrich à l'origine du projet de pose de panneaux solaire sur les bâtiments communaux pour permettre une autoconsommation individuelle et collective étendue avec d'autres communes voisines (si acceptation par le Ministère de la transition énergétique de la dérogation du rayon de 20 kms par rapport à la commune d'Eperlecques).

Le conseil municipal est plutôt favorable (11 pour) au lancement du projet solaire & solidaire.

✚ **Livre Serques**

Monsieur Erckelboudt Kévin fait part au conseil municipal qu'il a reçu une sollicitation de Monsieur Révillon Jérémy qui souhaite écrire un livre sur la commune.

Le conseil municipal est favorable à cette initiative.

✚ **Pont Sentier des Communes**

L'ouverture du pont est prévue le mercredi 12 juillet 2023. Un miroir devra être posé suite à la détérioration de l'ancien.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 21h00